EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 28 février 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation : 09 février 2024

Date d'affichage: 09 février 2024

Vote: Pour: 22

Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents: Gilbert CROS, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Flore COUTURE.

Présents par procuration: Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND.

Absent : Alain BARRES.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Dépollution de terrain pour recyclage du foncier

Demande de subvention FOND VERT – RECYCLAGE DU FONCIER

La Mairie a acquis en 2019 la parcelle cadastrée AH108, ancien dépôt d'hydrocarbures pour favoriser le développement de nouvelles activités économiques dans cette zone commerciale et industrielle.

En effet la ville de Murat est un bourg-centre en ZONE DE REVITALISATION RURALE intégré au dispositif PETITE VILLE DE DEMAIN depuis 2021 et ayant signé une convention OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE le 27 février 2023.

La parcelle est située dans ce périmètre d'intervention ORT.

RF Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/03/2024
015-200071702-DE 018 2024-DE

Après la dépose des cuves aériennes et un appel public à candidature un porteur de projet privé s'est porté acquéreur de la parcelle pour la réalisation d'une zone commerciale (3 commerces) et d'un dépôt pour une activité artisanale (peintures/plâtreries/cloisons).

Avant de procéder à la vente définitive la Ville a fait diagnostiquer le sol par l'entreprise SOCOTEC ENVIRONNEMENT qui y a déceler une forte pollution.

La Mairie a donc missionné le cabinet HUB ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'un PLAN DE GESTION pour la dépollution. Ce dernier a permis d'estimer les coûts de la dépollution et les techniques à utiliser (excavation et pompage).

Ainsi la Mairie de Murat souhaite déposer un dossier au titre du FOND VERT – fiche recyclage du foncier, répondant aux objectifs prioritaires de la mesure :

- Dépollution permettant l'implantation d'activités économique dans une logique de sobriété foncière par une reconquête de terrain déjà artificialisé
- Dépollution permettant de remettre en état une friche en périmètre d'intervention ORT dans le cadre d'une politique de valorisation et d'embellissement des bourg-centre
- Dépollution permettant de protéger l'environnement et les activités humaines à proximité.

Monsieur le Maire présente le déficit prévu de l'opération :

DEPENSES

- Etudes pré-opérationnelles : 22 360.00 € HT

- Dépollution : 270 700.00 € HT

- Provisions pour aléas : 29 300.00 € HT

RECETTES

Vente du terrain : 11 440.00 €

⇒ DEFICIT: 310 920.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DEMANDE** d'une prise en charge du déficit de l'opération à hauteur de <u>310 920.00</u> € au titre du Fond Vert Recyclage du Foncier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante; www.murat.fr

> RF Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/03/2024
015-200071702-DE 018 2024-DE

NOM DU PROJET DEPOLUTION THRAN ANCHY DEPOT INTRICAMBURESPOUR RECYCLAGE PONCER - MUTAT

BILAH:

	Détailler lus dépanses directement impiréphiles sur le <u>pérmetre de l'ensemble</u> du préfet				
DEPENDED	QUANTITE	Superficie (m ²)	unité (à préciser)	SATIO (6 IE/=7) Unit: returne; en	BIGITTABIT HT
A ACQUISITIONS (niors minoration families)					
A11. Acquiditions Innuitres	1		or spending		Q.
A12- Frais de notaine et frais annexes sur foncier					0
A13- Fruit d'établique	1				01
ATTIVES					
81 - Frains pré-opérationnailes			2144	10.55 6	22 360,00 6
82 - Etsafen Telen au racyclege Torscher et pollutions (hors obligation ICPE)			\Box		
TEACHE					
C1 -Travalue diventiums de remisse ser était du fonctier	> <	$\geq \leq$	$\geq \leq$		
CSS - Ancheckage (diagrantin, Frughes, hors receivences)	-				0.0
C12- Trauma de Dissoratruction		_			- 04
C13 - Traveux de Décamientage et retreit du siomé du béti					- 01
14 - Dépolution des soix let eaux soutetranes!	><		11044	The same of the sa	270700,004
15 - Autres Trais die remine en était feliculisation, enférement des déchets, déblais/				\ /	
embleis hors dépolistion, confortement, démontage des entiens épolyements eductries, etc.)					
16 - Actualization - rhebiosis sur travaux - remba en état du fomber					96
2 - Travelos d'aménagement et de construction intégrés au projet	-				
28 - Actualisation - revisions our treews - emdragement at construction	7	1			0.0
29 - Travais de reselucation	1				0.0
Ch - Honoration was transact, fruits de melorine d'oncom					
CONTRACTIONS OF PARTICIPATIONS		_			
02 - Autres Fains of unbeninnes et reclevences (taxe d'exchéningle présentive)	1				
- MATTERS O'CAPRIAGE	**************************************				>
F1- Prestation de matirise d'ouvrage (opération en régle) ou rémundration eménageur					01
G-ALTINOS DEPONAIS					
G1 - Fruit Structurers	1				01
22 - Trais de operationication, de commercialisation					0.0
	1				g e
CS - Castion Emiliar at Immediation: Excelle fonciles know his sente					
CS - Gastion Tonelère et Immobilière : Excetté fonctine jungs'è le vente CS - Marsen	1				0
13 - Gastion Tonoldine et Invendolfdiere : Société foncière Longu'é le vente 55 - Margen 56 - Provisions pour Alles	1		1564		25800

POUR L'AAP RECYCLAGE FORCHE, MICHGARE HIS				
Minerant des dépenses subventionnables : -non expagnes à la date de cépet de la demande de subvention. Et qui pourroit étre resisées à solution pourroit et 21/12/2025	Code of engagement de cap disposes (* autilication dur marchin)	Costs de Servitore prévidencede Ous départue subventions début		
BECOMMAND HETE*	Bunnan	<u>Clouded town</u>		
22300 €	плур	10,04/1		
then expect	05/86/2028 larked	39/11/2026 (mail:mail:mail:mail:mail:mail:mail:mail:		
The second secon		The state of the s		

FIVECEMENT	Onnues	Supporticie (m²)	unité préciser)	SATIO (A MO/m ²) Unde relevant on course D	SACHERHIT HT
C- CONTRIBUTIONS PUBLICIAES					
C4 Fonds progres de la commune					
O- SURVENI TANKS					-
D1-Subventions &NRC1					
D2-Subversions ANAN					
D.B. Subventions ADEME hars fonds friches					
D4- Subventions Sangue des Tarritories			\vdash		
OS- Autom subventions publiques Post : (protriner)					
DK- Subsentions publiques - Collect/vhile focules Hors meltifies of povege : for Aciseri					
D7- Subsentions coldingum waruphereus			-		
DB Autres subventilists					
E PRODUITS DIVERS					
E1 - Produits financiams					
E2 - Autors counting : VENTE YERRAIN	1	1144	m.)	to:	11440
total recent	th .		0.5		55460
	lá .			TOTAL DEPENSES	172300 11460
				ESON OF PRANCEMENT	22,0129

Montant de la subvention demandée au litra du ronde "recyclage foncier" see

RF Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/03/2024
015-200071702-DE_018_2024-DE

RF Préfecture du Cantal

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/03/2024
015-200071702-DE_018_2024-DE